

## **Conseil Municipal du 30 mai 2018**

Convocation du 24 mai 2018

**Présents** : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Anne-Marie VENET, ROBERT René et Loïc MUZEL

**Absents excusés** : Josette GRANIER et Joyce CHETOT (pouvoir à Anne-Marie VENET)

### **Approbation du compte rendu du 11/04/2018**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Décision modificative n°1 concernant la voirie.**

Lors de l'élaboration du budget 2018, section Investissement, nous n'avons inscrit que les opérations dont nous disposions des accords de subvention.

Depuis, notre demande prévisionnelle VOIRIE auprès du CD 42 a été acceptée avec une subvention obtenue de 8 090 € (58% sur le HT). Monsieur le maire propose de prendre une décision modificative afin d'inscrire le montant de la subvention au compte 1323 en recettes et de rajouter le même montant en dépenses au compte 2151.

A l'unanimité Les membres présents ou représentés approuvent cette DM N° 1

### **Maintenance SIEL**

Nous avons voté en 2016, le renouvellement de la maintenance de l'éclairage public : entretien, petites réparations, nettoyage des vitres 1 fois /an etc auprès des services du SIEL, pour 6 ans soit jusqu'à fin 2021 (2009/2015/2021). Cette partie de la convention exclue la fourniture et l'abonnement en ce qui concerne la consommation d'énergie.

La Cour Régionale des comptes a exigé, de la part du SIEL, à compter de 2018 que la maintenance concernée soit facturée pour partie en Fonctionnement et pour partie en Investissement au niveau des budgets communaux et avant le 30 Mai 2018.

Si cela peut concerner les grosses communes lors d'importants renouvellements leur permettant un financement complémentaire par emprunt, ce n'est pas le cas pour Pinay à l'heure actuelle et pour le temps restant à écouler d'ici 2021. La question de la TVA ne se posant pas car le SIEL facture SANS TVA

En conséquence, Mr le Maire propose de maintenir la convention de maintenance en l'état (19,80€ par foyer lumineux), celle-ci pouvant être étudiée à nouveau lors de son échéance en 2021.

### **RGDP : Règlement Général de Protection des Données, nomination d'un délégué.**

Mr le Maire indique qu'afin de protéger les données personnelles et d'éviter leur divulgation (mail notamment) sans le consentement du titulaire, un règlement doit être mis en place à compter du 25 mai 2018.

Pinay s'inspirera de celui en cours d'élaboration par Forez-Est.

Mr le Maire propose que Mme Annie FEDIX, secrétaire de mairie, soit la déléguée RGDP pour la commune. Il prendra un arrêté de nomination.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la mise en place d'un RGPD et la nomination du délégué.

### **Auberge de Pinay**

Mr le Maire indique que l'aubergiste n'a pas, à ce jour ré-ouvert l'établissement et que le service pain et journaux n'est toujours pas assuré. Toutefois le loyer est payé.

Après un tour de table, il est demandé à Mr le maire de prendre contact avec M et Mme PONCET afin de connaître leurs intentions.

### **Questions diverses**

► Une convention sera établie entre Pommiers et Pinay pour la gestion de l'employé communal.

- ▶ Concernant la fibre optique, à ce jour + de 130 demandes de raccordement (presque 80% du potentiel) ont été sollicitées. Une note technique a été distribuée aux Pinayons afin de bien préparer leur raccordement.
- ▶ L'ensemble des fenêtres des immeubles communaux ont été changées, les travaux d'isolation et de ventilation vont suivre.
- ▶ Les réparations des toitures de la mairie et de la sacristie se feront en septembre. Durant les vacances de l'école sera procédé au remplacement du filet du terrain de sport et la pose d'une barrière de protection coté rue de la Marelle.
- ▶ AM Venet demande à ce que les informations à publier dans le prochain « Flash info » lui parviennent avant le 20 juin, dernier délai.
- ▶ La présentation du projet d'aménagement de la place « l'Orée Fleurie » est prévue le vendredi 22 juin à 20 H à la salle d'animation.

Prochaine réunion : Mercredi 4 juillet 2018 20h00 en mairie (à confirmer)